

LA CHARRUE AVANT LES BŒUFS ?

Libre réflexion sur la gratuité de l'enseignement primaire en RD Congo

Tous les peuples du monde savent, aujourd'hui, que le développement est lié à l'école qui en est l'outil par excellence. Le Zaïre [Congo] a démolì l'instrument de son développement. Il doit le reconstruire, très rapidement, sous peine de redevenir le terrain propice à l'exploitation, même par nos voisins les Nègro-africains avec lesquels nous avons partagé le sort de la colonisation, la joie des indépendances et l'angoisse d'un mauvais départ. Aujourd'hui, notre pays est en procès avec ses fils cadets parce que leur progression est bloquée. (Martin Ekwa)¹

Alain NZADI-A-NZADI, S.J.,
Chercheur en
littératures
francophones.
Directeur du CEPAS
et Rédacteur en Chef
de *Congo-Afrique*.
nzadialain@
gmail.com

Le numéro de septembre de la revue *Congo-Afrique* est généralement consacré aux réflexions sur l'éducation en RD Congo et en Afrique. Nous n'entendons donc pas déroger à cette noble règle.

En RD Congo, la « gratuité de l'enseignement primaire » ne peut pas ne pas s'inviter dans les débats de l'heure, au moment où les élèves doivent reprendre le chemin de l'école. Deux ans après la mise en œuvre de cette mesure-phare du Gouvernement, il sied de jeter un regard critique et réaliste sur les conséquences de la gratuité de l'enseignement primaire, aussi bien sur les apprenants que sur les enseignants.

Signalons d'emblée qu'il ne s'agira pas de procéder à une analyse approfondie, étayée par des chiffres, de la manière dont cette mesure est appliquée à travers le pays et de ses retombées sur le système éducatif congolais. Une telle approche suppose au préalable une enquête scientifique. Tel n'est pas le cas ici. Je réfléchirai donc librement à partir d'un point de vue que certains pourraient qualifier de partiel, voire de partial. Ce point de vue est celui d'un observateur attentif de la situation au quotidien dans quelques grandes écoles de la capitale Kinshasa et des échos qui nous parviennent également de certaines autres grandes écoles à travers le pays².

1 Martin Ekwa, « L'école zaïroise de demain. Déclaration à la Conférence Nationale Souveraine (C.N.S.), le 25 mai 1992 », in *Zaïre-Afrique* n°266 (juin-juillet-août 1992), pp. 357-362.

2 Le but de ma réflexion étant de jeter un regard critique et constructif sur la mise en œuvre de cette disposition constitutionnelle (Art. 43 de la Constitution de la RD Congo), le caractère partiel ou partial de mon

(1) Une mesure constitutionnellement justifiable et socialement louable...

Que le lecteur ne se méprenne pas. En RD Congo, l'article 43 de la Constitution consacre bel et bien la gratuité de l'éducation primaire dans les établissements publics³. Le débat ne se situe donc pas dans le caractère constitutionnel ou non de cette mesure-phare de l'administration Tshisekedi. Au contraire, il faut reconnaître que la mise en application de cette mesure constitutionnelle visait à réduire le nombre de cas d'abandons scolaires à cause du caractère de plus en plus onéreux de l'éducation dans plusieurs coins du pays.

En effet, si l'école constitue l'outil par excellence du développement du pays, comme l'affirme Martin Ekwa⁴, il était normal que le nouveau pouvoir en RD Congo fasse de la disposition constitutionnelle sur la gratuité, disposition longtemps restée en veilleuse, son cheval de bataille. Cependant, l'on est en droit de se demander si les conditions préalables à la mise en application de cette disposition constitutionnelle étaient effectivement réunies au moment du lancement de la mesure. La **quantité** (augmentation de la fréquentation scolaire) n'est-elle pas en train d'avoir raison de la **qualité** de l'éducation ? Les nouvelles autorités congolaises, aux prises avec de nombreux défis à affronter, notamment les relations en dents de scie avec leurs anciens alliés FCC, au moment du lancement de la mesure, n'ont-elles pas sacrifié l'avenir des enfants et des enseignants sur l'autel des calculs politiques ? Ces interrogations ne sont pas sans pertinence et sans fondement au regard des conditions dans lesquelles évoluent la plupart des écoles depuis l'avènement de la gratuité.

En effet, de nombreuses écoles se plaignent de la modicité de l'enveloppe dévolue à leur fonctionnement au point qu'elles sont incapables d'assurer des conditions sanitaires favorables à un apprentissage aisé.

(2) La gratuité à l'épreuve de la précarisation des conditions sociales de l'enseignant et de sa démotivation

Il ne serait pas exagéré d'affirmer que l'un des acteurs majeurs d'une éducation de qualité reste l'enseignant. Celui-ci joue une part importante dans le processus d'apprentissage. Il est donc capital qu'il bénéficie des conditions de travail convenables pour lui permettre de donner le meilleur de lui-même. Négliger cet aspect des choses c'est vouer le processus d'apprentissage à un échec quasiment programmé.

argumentaire pourrait être excusable. La référence aux grandes écoles sert simplement de tremplin aux lignes de force qui se dégagent de ma réflexion sur l'application de la mesure constitutionnelle concernant la gratuité de l'enseignement de base en RD Congo.

3 **Article 43 de la Constitution de la RD Congo** : « Toute personne a droit à l'éducation scolaire. Il y est pourvu par l'enseignement national. L'enseignement national comprend les établissements publics et les établissements privés agréés. La loi fixe les conditions de création et de fonctionnement de ces établissements. Les parents ont le droit de choisir le mode d'éducation à donner à leurs enfants. **L'enseignement primaire est obligatoire et gratuit dans les établissements publics.** »

4 Martin Ekwa, « L'école zaïroise de demain. Déclaration à la Conférence Nationale Souveraine (C.N.S.), le 25 mai 1992 », in *Zaire-Afrique* n°266 (juin-juillet-août 1992), p. 357.

Si l'enseignant est clochardisé, comment pourrait-il transmettre l'excellence aux enfants qu'il est supposé éduquer et former ? Les menaces à répétition des mouvements de grève révèlent que la situation sociale des enseignants de la plupart des écoles est allée de mal en pis depuis l'avènement de la gratuité.

Un autre fait bouleversant concerne les enseignants qui n'ont jamais été mécanisés mais qui prestent dans les écoles depuis de nombreuses années. La non prise en compte de cette catégorie d'enseignants est une épine dans les pieds de la gratuité. De quoi doivent-ils vivre, puisque les écoles n'ont presque plus les moyens de leur politique, compte tenu de la modicité de l'enveloppe des frais de fonctionnement que le Gouvernement leur octroie ?

La précarisation des conditions sociales des enseignants conduit inexorablement à une baisse de motivation ; celle-ci entraîne, logiquement, une baisse du niveau de l'enseignement.

(3) La gratuité à l'épreuve de la baisse du niveau de l'enseignement

Il est vrai que la baisse du niveau de l'enseignement en RD Congo n'est pas un phénomène récent. C'est plutôt son accentuation qui est à regretter. En effet, si la clochardisation des enseignants a logiquement entraîné une démotivation évidente de leur part, le niveau de l'enseignement ne peut qu'en prendre un coup. L'impression que l'application de la mesure de la gratuité donne est semblable à la situation qu'avait dénoncée à juste titre Martin Ekwa lors de la conférence nationale souveraine :

Au moment où ailleurs dans le monde, et surtout dans les pays les plus puissants, l'école est au centre des préoccupations, (parce que l'école forme et prépare ceux qui géreront demain les entreprises, effectueront les recherches nucléaires ou spatiales, agronomiques ou génétiques, au moment où partout dans le monde l'exercice de toute activité de vie adulte s'apprend à l'école, depuis la cuisine, ou la pêche, jusqu'à l'enseignement, l'administration et la construction des buildings) au Zaïre, depuis deux ans les écoles sont fermées et partant, nous avons bloqué tout développement.⁵

Si l'éducation constitue une des clés du développement du pays, il est donc nécessaire qu'une attention particulière lui soit accordée. Les mesures concernant un secteur aussi vital de la vie de la nation doivent être orientées vers l'amélioration du système et non vers son enlisement.

Or, au regard des conséquences de la gratuité sur le niveau de l'éducation, il y a lieu de se demander si cette mesure a apporté un plus dans l'amélioration du niveau de l'enseignement ou bien le contraire. De l'avis des observateurs attentifs, certains facteurs susceptibles de favoriser l'amélioration de la qualité de l'enseignement ont bénéficié d'une attention très faible de la part des autorités politiques. Il s'agit, notamment : de la mauvaise évaluation de l'ampleur du phénomène dit de « nouvelles unités » non encore mécanisées dans la plupart des écoles, de la surpopulation

5 Martin Ekwa, « L'école zaïroise de demain. Déclaration à la Conférence Nationale Souveraine (C.N.S.), le 25 mai 1992 », in *Zaïre-Afrique* n°266 (juin-juillet-août 1992), p. 357.

des salles de classe, de la modicité de l'enveloppe salariale proposée aux enseignants, etc.

A mon humble avis, ces préalables auraient dû constituer la priorité du nouveau Gouvernement avant toute mise en œuvre de la disposition constitutionnelle concernant la gratuité de l'enseignement primaire. En privilégiant la quantité au détriment de la qualité, et en faisant passer les calculs politiques devant l'avenir des enfants et des enseignants, n'aurait-on pas pris une décision suicidaire qui, finalement, tue l'école au lieu de la valoriser ?

(4) Gratuité et qualité de l'enseignement : comment les concilier ?

La mesure constitutionnelle concernant la gratuité de l'enseignement soulève, à mon humble avis, un double défi qu'il convient de relever : l'accès à l'éducation d'un plus grand nombre d'enfants, en particulier les marginalisés et ceux à qui un système éducatif de plus en plus onéreux fermait la porte au nez, et la qualité de l'enseignement qui passe, qu'on le veuille ou non, par l'amélioration des conditions sociales des enseignants et de l'environnement dans lequel l'enseignement est délivré (classes viables, effectifs des élèves maîtrisables et raisonnables, personnel administratif dévoué à la tâche, etc.).

Après deux ans de mise en œuvre de cette mesure-phare du Gouvernement, quelques interrogations légitimes taraudent nos esprits. Le Gouvernement n'a-t-il pas mis la charrue avant les boeufs ? N'aurait-il pas été mieux de commencer par faire un état des lieux approfondi du système éducatif, notamment le fonctionnement et la viabilité des établissements scolaires, en passant par la maîtrise des effectifs réels des enseignants et des écoles et la solution à l'épineux problème des enseignants non mécanisés qui, dans certaines écoles, constituaient la majorité des effectifs ?

En s'attaquant à ces préalables en amont, on aurait suffisamment balisé le chemin pour une gratuité de l'enseignement primaire qui ne dégraderait ni la qualité de l'éducation, qui commençait déjà à tanguer depuis plus d'une décennie, ni les conditions sociales des enseignants privés dorénavant de la « prime de motivation des parents ».

Pour conclure avec le professeur Camille Sesepe, la RD Congo comptera plus de 150 millions d'habitants à l'horizon 2050. Le pays se prépare-t-il à faire face à la demande de l'éducation de cette jeunesse ? Quelle offre lui propose-t-il ? Avec quelle école ? Avec quels enseignants ? Avec quelles ressources financières ? De quel type de citoyens va-t-il se doter et pour ériger quel modèle de société ?⁶ Pour se préparer à affronter cet horizon sans peur de disparaître dans l'anonymat de l'histoire, il est important que les autorités congolaises ne commettent pas l'erreur de sacrifier la qualité de l'éducation sur l'autel de la quantité et des calculs politiques !■

6 Camille Sesepe N'sial, *L'école congolaise. Héritages et défis*, Paris, Editions Espérance, 2021, p. 429.